Dimension parlementaire
Présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne

RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE
Parlement

LX COSAC

Vienne, du 18 au 20 novembre 2018

Session III: Action pour le climat et Union de l'énergie

Document d'information

Session III: Action pour le climat et Union de l'énergie

Les mesures relatives à la protection climatique constituent l'une des principales priorités de l'Union européenne. En conséquence, elle déploie des efforts considérables en vue de réduire de manière significative ses émissions de gaz à effet de serre et s'engage également dans les efforts internationaux de protection du climat.
Conformément au programme du trio présidentiel, la présidence autrichienne se concentre également sur l'utilisation efficace des ressources, une croissance durable et respectueuse de l'environnement et des mesures pour un environnement dépourvu de pollution.

Dans le domaine de l'énergie, la Commission a présenté le paquet législatif « Une énergie propre pour tous les Européens », en novembre 2016. Ce paquet fournit un cadre juridique efficace afin d'améliorer l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, organiser le marché de l'électricité, la sécurité de l'approvisionnement en électricité et gérer l'Union de l'énergie. L'Autriche travaille sans relâche sur les dossiers en suspens et est confiante que le paquet peut être conclu.

La politique climatique

Dans le domaine de la politique climatique, l'UE a fixé des objectifs à court terme jusqu'en 2020, des objectifs à moyen terme jusqu'en 2030 et, finalement, des objectifs à long terme jusqu'en 2050.
Les principaux objectifs de l'UE à l'horizon 2020 consistent à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990, à couvrir 20 % de la consommation totale d'énergie à partir de sources renouvelables et à accroître de 20 % l'efficacité énergétique.
D'ici à 2030, les principaux objectifs consistent à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % par rapport aux niveaux de 1990, à couvrir au moins 27 % de la consommation totale d'énergie par des sources renouvelables et à accroître l'efficacité énergétique d'au moins 27 %.
À long terme, l'UE s'est fixée comme objectif de réduire sensiblement ses émissions d'ici à 2050 dans le cadre des efforts conjoints requis de tous les pays industrialisés : de 80 à 95 % par rapport aux niveaux de 1990.
L'évolution de l'Europe vers une économie à haut rendement énergétique et à faibles émissions de carbone stimulera également l'économie, créera des emplois et consolidera la compétitivité de l'Europe.

Les mesures prises en vue d'atteindre les objectifs climatiques

L'UE poursuit ses objectifs climatiques en associant soutien financier et réglementation.
20 % du budget de l'UE pour la période 2014 à 2020 est consacré à la protection du climat.
Pour le budget de l'UE au-delà de l'horizon 2020, la Commission propose de relever le niveau d'ambition du financement lié à la protection du climat dans tous les programmes communautaires afin qu'au moins 25 % des dépenses contribuent aux objectifs climatiques.
La Commission propose également d'augmenter de près de 60 % le budget du programme LIFE de l'UE, le programme pour l'environnement et l'action pour le climat. Ce programme est l'un des programmes de financement de l'UE pour lesquels la Commission propose l'augmentation la plus élevée, avec un financement de 1,95 milliard d'euros pour la période 2021 à 2027.

La Commission a intégré la protection du climat dans tous les grands programmes de dépenses de l'UE, en particulier les domaines politiques suivants: la cohésion, le développement régional, l'énergie, les transports, la recherche et l'innovation, la politique agricole commune et le développement, faisant du budget communautaire un facteur de durabilité.

L'UE finance également des projets à faible intensité de carbone par la vente de quotas d'émission. Il s'agit notamment de technologies de captage et de stockage du carbone (CSC) dans les centrales électriques et autres installations industrielles ainsi que pour son stockage géologique.
Le système d'échange de quotas d'émission de l'UE est l'instrument clé pour réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre de la manière la plus rentable.
Les pays de l'UE sont tenus de promouvoir des sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie éolienne, le solaire et la biomasse afin d'atteindre les objectifs en matière de sources d'énergie respectueuses de l'environnement.
Les pays de l'UE sont tenus de réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics et l'industrie doit améliorer l'efficacité énergétique d'un large éventail de machines et appareils ménagers. Les constructeurs automobiles doivent réduire les émissions de CO_2 des voitures neuves et des véhicules utilitaires légers.

Les mesures sur le plan international
L'UE est partie au nouvel Accord international sur le changement climatique adopté lors de la Conférence de Paris sur le changement climatique (COP21) en 2015, qui sera en vigueur dès 2020.
Les États se sont mis d'accord sur l'objectif de limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C, ce qui réduirait considérablement les risques et les conséquences du changement climatique. L'objectif à long terme est de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Un autre objectif vise à renforcer la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique en favorisant la résistance au climat et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Cela devrait être fait de manière à ne pas menacer la production alimentaire.
Par ailleurs, il a été convenu l'objectif consistant à concilier les flux financiers avec une évolution vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient au climat.
Avant et pendant la Conférence de Paris, les pays ont présenté des plans nationaux exhaustifs sur la lutte contre le changement climatique. Bien que ces mesures ne soient pas encore suffisantes pour limiter l'augmentation de la température mondiale à moins de 2°C, l'Accord indique la voie à suivre afin de réaliser cet objectif.
Trois ans après la signature de l'Accord de Paris, les États parties à la Convention-cadre se réuniront à Katowice, en Pologne, pour la COP24, du 3 au 14 décembre 2018. Ils y dresseront le premier bilan mondial ayant trait à la manière dont les engagements nationaux pris jusqu'à présent contribuent à la réalisation des objectifs convenus à l'échelle mondiale.

L'Union de l'énergie
Dans le contexte de l'Accord de Paris sur le changement climatique, la Commission européenne a présenté fin 2016 le paquet législatif « Une énergie propre pour tous les Européens ».

Probablement le paquet le plus complet de l'histoire de la politique énergétique de l'UE, il vise à fournir un cadre juridique efficace pour un avenir énergétique abordable, compétitif, durable et sûr. Des objectifs ambitieux en matière de politique énergétique sont établis pour la période allant jusqu'à l'horizon 2030. La nouvelle réglementation du marché de l'électricité vise à relever les défis posés par la transition dans le domaine de l'énergie.
Le paquet de mesures comprend quatre directives et quatre règlements : une refonte de la directive sur les sources d'énergie renouvelables, une refonte de la directive sur l'efficacité énergétique, le développement de la directive sur les bâtiments, un règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie, une refonte de la directive sur le marché de l'électricité, une refonte du règlement sur le marché de l'électricité et une refonte du règlement instituant une Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (règlement ACER), et un règlement concernant la prévention des risques.
En juin 2018, le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne sont parvenus à un compromis sur le premier train de mesures du paquet (directive sur les énergies renouvelables, directive sur l'efficacité énergétique et règlement concernant la gouvernance).
Sur la base du travail déjà accompli par les partenaires du trio, en l'occurrence l'Estonie et la Bulgarie, la présidence autrichienne s'est fixé comme objectif déclaré de mener à bien tous les projets législatifs en cours. Le but est de trouver des solutions globales en raison des imbrications qui existent entre les propositions. L'Autriche souhaite participer activement à la réalisation de l'Union de l'énergie et à la vision intégrée de la politique énergétique et climatique dans la perspective d'objectifs ambitieux aux niveaux international, européen et national.
L'accent est mis sur les efforts déployés à l'échelle européenne afin de garantir un approvisionnement et une utilisation plus durables et plus efficaces de l'énergie. L'utilisation accrue des énergies renouvelables sur des marchés concurrentiels de l'électricité et sur des marchés des systèmes de chauffage et de refroidissement efficaces est essentielle pour un avenir énergétique durable. Il convient de trouver des solutions qui reflètent le caractère régional du système énergétique de l'UE.
Dans un souci de garantir l'application effective des objectifs en matière d'énergie et de climat - tout en assurant des processus allégés, des obligations simplifiées en matière de reporting et le respect des principes de subsidiarité, proportionnalité et équilibre - le règlement concernant le nouveau régime de gouvernance a été mis au point.
Des thèmes tels que l'intégration des énergies renouvelables, les consommateurs actifs, le numérique et les approches régionales sont d'une grande importance pour renforcer le marché intérieur de l'électricité.
Une autre proposition dans ce domaine, qui doit également être parachevée sous la présidence autrichienne, concerne le règlement relatif à l'Agence pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER). Dans la proposition de règlement sur l'évaluation et la gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité, des dispositions appropriées et proportionnées doivent être trouvées lors des négociations.

L'innovation comme clé de la mise en œuvre de l'Union de l'énergie L'hydrogène renouvelable a constitué le thème principal de la réunion informelle des ministres de l'Énergie à Linz, au mois de septembre, et d'une conférence très médiatisée à la veille de cette réunion ministérielle.
À l'initiative de la présidence autrichienne de l'Union européenne, l' « Initiative Hydrogène » a été lancée en tant que signal politique fort.

Elle a bénéficié d’un soutien important de la part de la Commission européenne, la communauté internationale et de nombreuses entreprises et organisations. L'engagement à promouvoir les activités de recherche, de coopération et d'investissement liées à l'hydrogène durable est au cœur de l'initiative.

Points de discussion:

- Comment les parlements nationaux ou les niveaux local et régional peuvent-ils contribuer à la réalisation des objectifs climatiques de l'UE?
- Comment la politique énergétique de l'UE peut-elle garantir un avenir énergétique abordable, compétitif, durable et sûr?